



TERRITOIRE BIO ENGAGÉ



La barre des 30 communes labellisées Territoire Bio Engagé atteinte en Hauts-de-France !

► UN LABEL POUR VALORISER LES PROJETS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA BIO

En 2012, l'association bio régionale INTERBIO Nouvelle-Aquitaine a lancé le label « **Territoire Bio Engagé** ». Celui-ci, innovant dans la démarche, distingue les collectivités territoriales ayant atteint les objectifs initialement fixés par le Grenelle de l'environnement et réaffirmés dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017 en matière de % de SAU bio et de % de produits bio en restauration collective.

► UN LANCEMENT NATIONAL

- Depuis septembre 2020, le label, avec l'appui des Interbio régionales, se déploie dans 6 régions à l'échelle nationale.
- Dans les Hauts-de-France, c'est A PRO BIO, association engagée pour le développement de l'agriculture bio en région, qui pilote le dispositif.**
- Avec le soutien de la région Hauts-de-France, l'association accompagne toute l'année les communes candidates jusqu'à l'obtention du label.
- Bien plus qu'un label de promotion, **Territoire Bio Engagé certifie l'engagement politique des communes labellisées.**



► LA RECONNAISSANCE D'UNE DÉMARCHE POLITIQUE PARTENARIALE

Ouverte à tous les élus locaux, **la labellisation répond à des exigences strictes.**

Pour pouvoir déposer un dossier, les communes doivent justifier au

minimum de :

6% de votre surface agricole utile en bio *

Et/ou

20% d'approvisionnement alimentaire des restaurants collectifs sont certifiés bio**

Les dossiers de candidature déposés sur la plateforme en ligne **sont instruits par un comité technique composé des structures partenaires du Plan Bio Hauts-de-France** : A PRO BIO, Bio en Hauts-de-France et Chambre d'Agriculture.

Les données qualitatives et quantitatives recueillies et analysées sont ensuite présentées à un jury régional composé d'experts de la filière bio des Hauts-de-France :



Yves CARPENTIER - A PRO BIO

Claude HEGO - Mairie de Cuincy



Juliette FALEWEE - Région Hauts-de-France



Emmanuel LEVEUGLE - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais



Gabrielle BERTHOUX - DRAAF Hauts-de-France



Jerome HOCHIN - Bio en Hauts-de-France

* Les critères d'éligibilité au label peuvent évoluer en fonction des nouveaux objectifs officiels nationaux et/ou régionaux. Pour la surface agricole utile, le pourcentage de base varie selon les régions.

** Dans ce dernier cas de figure, si l'ensemble des restaurants collectifs dont vous avez la compétence n'ont pas atteint les 20% (en valeur d'achat), nous ouvrons la possibilité de labelliser le ou les établissements qui, individuellement, ont atteint cet objectif.

► POURQUOI ET COMMENT CANDIDATER À CE LABEL ?

Au travers le label, l'élu valorise sa démarche et son engagement en faveur de la bio et d'un système alimentaire plus vertueux auprès des habitants de sa commune et de ses différents partenaires. C'est à la fois le projet politique mais aussi l'ensemble des initiatives, structures et personnes qui contribuent à sa réussite au quotidien aux côtés de l'équipe municipale qui sont reconnus et valorisés par cette labellisation: producteurs, cuisiniers et gestionnaires scolaires, intercommunalités, structures d'accompagnement...

Les panneaux d'entrée de ville attestant de l'obtention du label constituent un message fort à l'attention des citoyens et un engagement de la commune à aller plus loin dans sa démarche pour conserver le label l'année suivante.

Grâce à un formulaire en ligne la prise de contact avec A PRO BIO est facilitée. Celui-ci permet d'identifier rapidement les candidats, afin de les accompagner tout au long du processus de demande de label.

[DÉCOUVRIR LE LABEL](#)

[VISITER LA PLATEFORME DE DEMANDE DE LABEL](#)



► 10 NOUVELLES COMMUNES LABELLISÉES, 1 PREMIER DOUBLE-LABEL ET DE NOMBREUSES CÉRÉMONIES À VENIR !



Le 31 août le jury s'est réuni pour la 3e fois et ce ne sont pas moins de 10 nouvelles communes qui ont reçu le label.

Pour la première fois, une commune est doublement labellisée, cumulant des taux remarquables en restauration collective et en surface agricole utile exploitée en Bio.

Après leur labellisation les communes organisent, avec le soutien d'A PRO BIO des cérémonies officielles de remise de label, en présence des élus engagés dans l'agriculture biologique.

Le président d'A PRO BIO, Monsieur Stéphane Brichet, remet alors officiellement la distinction à la commune pour ses actions en faveur du bio.

► LES DATES À RETENIR :

- 1e octobre** : cérémonie d'Anor (59)
- Courant octobre** : cérémonie collective des communes de l'Agglomération du Douaisis

Le prochain et dernier jury de labellisation 2021 se réunira le 2 décembre 2021. Les candidatures doivent être déposées au plus tard 10 jours avant sur la plateforme.

[f aprobionord](#) [in association-a-pro-bio](#) [tw APROBIO HDF](#) [yo A PRO BIO Association](#)

Label créé par :



Label mis en place en région par :



Avec le soutien de :

